

COMPRENDRE

Le coefficient de conversion pour le gaz naturel

Sur la facture de gaz naturel, un coefficient de conversion apparaît. Ce coefficient est une valeur calculée et transmise par GRDF, le distributeur de gaz naturel en France. Il sert à transformer les mètres cubes en kilowattheures, des volumes de gaz naturel en énergie.

Pourquoi transformer les m³ en kWh ?

Le gaz naturel livré par le gestionnaire de réseau de distribution, tel que GRDF par exemple, chez les consommateurs est mesuré en m³. Le compteur de gaz naturel mesure le nombre de m³ consommés. Ce nombre apparaît sur le compteur : il s'agit de l'index. La différence entre deux index successifs représente le volume de m³ consommés sur la période comprise entre les dates de ces deux index. Ce n'est pas ce volume qui est facturé au consommateur mais l'énergie générée par la combustion de ce volume de gaz naturel. Cette énergie se mesure en kWh, unité correspondant à l'énergie consommée par un appareil de 1000 watts (1 kW) de puissance pendant une heure. La conversion des volumes en énergie, des m³ en kWh, se fait grâce à un coefficient de conversion, déterminé par GRDF.



Qu'est-ce qui fait varier ce coefficient ?

Pour les consommateurs, la valeur du coefficient dépend du pouvoir calorifique du gaz, qui varie en fonction de la pression et de la température.

- **La pression** du gaz tient compte de différents facteurs, à savoir la pression atmosphérique au niveau de la mer, l'altitude et enfin la pression du gaz avant d'arriver chez le client en fonction de sa composition. Plus la pression augmente et plus le gaz est serré. Le nombre de molécules et donc l'énergie par unité de volume augmente alors.

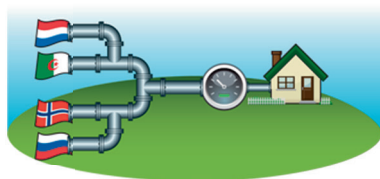
- L'altitude réduit la pression atmosphérique et la densité du gaz naturel. Au fur et à mesure que l'altitude augmente, un même volume de gaz naturel contient de moins en moins de matière, donc moins de kWh. En montagne, les coefficients sont situés dans la fourchette basse.

- Le gaz naturel consommé en France est importé de différents pays : Pays-Bas, Russie, Algérie, Norvège... Le gaz naturel provenant de ces différents sites se mélange : la composition du gaz naturel qui transite dans les canalisations varie donc en permanence.

- **La température** du gaz varie selon la température dans le sol autour du réseau amenant le gaz ou encore à l'extérieur et à l'intérieur du réseau. Plus le gaz devient froid, plus il se contracte. Par conséquent, le nombre de molécules et l'énergie par unité de volume augmente.



L'ALTITUDE



LA COMPOSITION DU GAZ NATUREL



VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

1/ Comment connaître le coefficient de conversion d'une commune particulière ?

Le coefficient de conversion des différentes communes est disponible sur le site de GRDF <http://www.grdf.fr/fournisseurs-de-gaz-naturel/alimenter-vos-clients/coefficient-de-conversion/>.

Le coefficient donné dans cette liste est lié au seul critère de l'altitude. Pour facturer au plus juste les consommateurs, ce coefficient est modulé selon la composition du gaz.

2/ Comment GRDF détermine-t-il les coefficients in fine ?

A chaque relève de compteur, GRDF transmet au fournisseur à la fois le volume (l'index) relevé et le coefficient de conversion pour la période de consommation considérée. Ce coefficient est calculé comme la moyenne des coefficients déterminés chaque jour depuis la date du précédent relevé jusqu'à la date de ce relevé. La méthode utilisée est publiée par GRDF sur son site internet www.grdf.fr.

L'évolution de la composition du gaz naturel explique pourquoi le coefficient de conversion appliqué à un client peut varier d'une facture à l'autre, ou d'un quartier à l'autre.

3/ Dans quelle proportion le coefficient de conversion peut-il varier ?

Il peut varier entre 9 et 12,4 kWh par m³. La réglementation fixe des limites aux variations de la composition du gaz naturel selon son type (B ou H). Pour plus d'informations et de détails, www.grdf.fr.

Ces fourchettes de variation sont précisées dans les conditions standard de livraison du gaz naturel, parties intégrantes des Conditions Générales de Vente de gaz naturel.

4/ Qu'est-ce que le gaz H et le gaz B ?

On distingue deux types de gaz naturel :

- Le gaz à Haut pouvoir calorifique : gaz H
- Le gaz H est majoritaire en France ; c'est le gaz qui provient de Russie, d'Algérie, de la mer du Nord.
- Le gaz à Bas pouvoir calorifique : gaz B
- Le gaz B (originaire des Pays-Bas) est distribué principalement dans le nord de la France.

5/ Dans les cas de factures établies sur des estimations fournisseur, quel est le coefficient appliqué ?

Pour les factures intermédiaires, estimées entre deux relèves d'index par le distributeur GRDF, le fournisseur estime une consommation en kWh en fonction de l'historique de consommation du client.

Pour calculer la consommation en m³ et l'index estimé correspondant, le fournisseur applique le coefficient de conversion le plus récent communiqué par le distributeur.

Lorsque le distributeur communique au fournisseur les données de relève (dont le coefficient de conversion), le fournisseur ENGIE régularise les consommations sur la période comprise entre les deux relèves sur la base de cet index et en tenant compte de ce coefficient de conversion.

6/ Que faire pour contester un coefficient de conversion ?

Il faut adresser une demande par téléphone, mail ou courrier à votre fournisseur, qui prendra contact avec le distributeur pour examiner et vérifier la pertinence du coefficient de conversion appliqué.

Contactez le service clientèle d'ENGIE :
Téléphone : 09 69 39 99 93
Mail - <https://particuliers.engie.fr/assistance-client/contact.html>
Courrier : Service clients ENGIE
TSA 87494
76934 Rouen CEDEX 09